

Délibération n°151/2026

**Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire
de la Communauté de communes de Puisaye-Forterre**

SEANCE DU 24 SEPTEMBRE 2026

Date de convocation : 17 septembre 2026	Nombre de présents : 66
Effectif légal du conseil communautaire : 81	Nombre de pouvoirs : 10
Nombre de membres en exercice : 81	Nombre de votants : 76
Date d'affichage : 17 septembre 2026	

L'an deux mil vingt-six, le vingt-quatre septembre à dix-neuf heures, les membres du conseil communautaire se sont réunis dans la salle des fêtes de la commune de Saints-en-Puisaye, suite à la convocation accompagnée d'une note de synthèse en date du dix-sept septembre deux mil vingt-six, qui leur a été adressée par le Président, Monsieur Jean-Philippe SAULNIER-ARRIGHI.

Présents ou représentés : AIMABLE Fabienne, BECKER Cécile, BESSON Claude, BLIN Frédéric, BONNARD Pascal, BOUTOILLE Elisabeth, BRUNET Anne, BUTTNER Patrick, CARRÉ Michel, CHANTEMILLE Sophie, CHARPENTIER Dominique, CHOUBARD Nadia, CHOUX Cyril, CIFELLI Guillaume, CORDE Yohann, CORDET Yannick, CORDIER Catherine, COUET Micheline (pouvoir à M. Buttner), D'ASTORG Charles, DELMOTTE Coralie, DESNOYERS Jean, DUCROT Denis, DUMAHU Juliette, FOURNIER Jean-Claude, GAUDIN Marie-Carmen, GAVILLON Francine, GIROUX Jean-Marc, GRAFFIN Elisabeth, HACCART Françoise, HERMIER Bernadette, HUMEAU Yann, JACQUET Luc, JOURDAN Brice, LEGRU Samuel, LEMITRE Florimond, LEPRÉ Sandrine, LETELLIER Francis, LIGNERAT Bruce, MASSÉ Jean, MÉNARD Elodie, MILLOT Claude, MOREAU Martine, NURY Frédéric, PAURON Éric, PÉCOT Aurélien, PETIT Michèle, POUILLLOT Denis, PROT Michel, RAGON Jean-Pierre, RENAUD Patrice, REPIQUET Claudine, ROUSSEAU Myriam, SANCHIS Jean-Pierre, SAULNIER-ARRIGHI Jean-Philippe, SIMON Jean-Luc, SOCHON Christian, TAVELIN Laurent, THURET Alain, TOUZEAU Robert, VAN DAMME Hervé, VANDAELE Claire, VANHOUCKE André, VASSENT Frédéric, VIGOUROUX Philippe, VOLANT Stéphane, VUILLERMOZ Rose-Marie, XIBERRAS Olivier.

Délégués titulaires excusés : CHAPUIS Hervé (pouvoir à Mme Vuillermoz), FÉVRIER Catherine (suppléant M. Bonnard), FILIPE Delphine (suppléant M. Van Damme), GERARDIN Jean-Pierre (pouvoir à M. Pécot), LEBRUN Elisabeth (pouvoir à M. Tavelin), LEGER Jean-Marc (pouvoir à M. Giroux), LEGRAND Patrick (pouvoir à M. Sanchis), SANGENITO Patrick (suppléante Mme Dumahu), SERIN Michel (pouvoir à Mme Repiquet), SIGORINI Philippe (pouvoir à Mme Moreau), THIEULENT Maryline (pouvoir à M. Vassent), YURCEK Martine (pouvoir à M. LEMITRE).

Délégués absents : ABRY Gilles, GUILLAUME Philippe, HOUBLIN Gilles, LION Franck, MAISON Pierre.

Secrétaire de Séance : M. MASSÉ Jean

OBJET : Acquisition du site de Chênelet

- Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 5211-1 et suivants ;
- Vu le Code général de la propriété des personnes publiques ;
- Vu l'avis du Pôle d'évaluation domaniale de Dijon en date du 2 juillet 2026, fixant la valeur vénale du bien à 210 000 €, assortie d'une marge d'appréciation de 10 % ;
- Considérant que le site de Chênelet, situé 1 route de Fontenoy à Toucy, cadastré section E n° 854, d'une superficie de 9 156 m², constitue un ensemble immobilier à vocation économique présentant un intérêt stratégique pour la Communauté de communes de Puisaye-Forterre ;

Délibération n°151/2026

- Considérant que ce site, aujourd'hui libre d'occupation, dispose de bâtiments, d'équipements et d'aménagements permettant sa réutilisation pour différentes activités économiques ;
- Considérant que sa localisation, à proximité immédiate de la gare Toucy-Moulins et de la future voie verte appelée à passer entre les deux bâtiments, constitue un atout supplémentaire pour son accessibilité et sa valorisation ;
- Considérant que le site présente un intérêt particulier pour le développement et la structuration de la filière bois en Puisaye-Forterre, notamment dans le cadre du projet de pôle d'excellence dédié à cette filière et de l'accueil potentiel de plusieurs entreprises ;
- Considérant que l'acquisition permettrait également à la Communauté de communes de préserver la vocation économique d'un site existant, de privilégier le recyclage d'un foncier déjà artificialisé et de conserver, à long terme, la maîtrise d'un actif immobilier susceptible d'accueillir différentes activités économiques ;
- Vu l'avis favorable émis par la commission Développement économique réunie le 3 septembre 2026 ;
- Après avoir entendu l'exposé du Vice-Président en charge du développement économique ;
- Sur proposition du Président ;

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité (75 voix pour et 1 abstention) :

- **Approuve l'acquisition au prix de 230 000 €, hors frais d'acte et frais annexes, auprès de Chênelet de la parcelle cadastrée section E n° 854, d'une superficie de 9 156 m², située 1 route de Fontenoy à Toucy, ainsi que des constructions, bâtiments et équipements qui y sont édifiés ;**
- **Dit que les crédits sont prévus au budget.**
- **Autorise le Président à signer l'acte d'acquisition ainsi que tout document nécessaire à la bonne exécution de la présente délibération.**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Pour extrait certifié conforme
Le Président, Jean-Philippe SAULNIER-ARRIGHI

